



Qui osera signer cet accord de m.....?

Projet d'accord salarial 2009 au 06/03/09

Collaborateurs d'atelier, employés, techniciens et agents de maîtrise

Augmentation générale : 1,2% au 1^{er} juillet 2009.

Augmentation Individuelle : 1,2% au 1^{er} juillet 2009.

Valorisation de la prime d'ancienneté :

15,5% pour une ancienneté de 26 ans au moins.

16% pour une ancienneté supérieure ou égale à 27 ans.

Ingénieurs et Cadres :

Augmentation individuelle : 2,5% au 1^{er} juillet 2009.

Chèques Emploi Service Universel (CESU)

Montant du CESU est de 800€ La prise en charge de l'entreprise est de 50%.

Réunion du 10/03/09 : compléments au projet du 06/03/09

Collaborateurs d'atelier, employés, techniciens et agents de maîtrise :

Augmentation mini 300 € bruts annuel

Ingénieurs et Cadres :

Augmentation individuelle mini garantie de 1,2% pour les cadres augmentés

Chèques Emploi Service Universel (CESU)

Montant du CESU de 1000€ (La prise en charge de l'entreprise reste de 50%).

Dispositions complémentaires pour la garde d'enfants de 0 à 3 ans et pour les situations d'handicap avec plafonnement à 1600€ par an.

Date limite accordée aux organisations syndicales pour signer l'accord : vendredi 13 mars 2009 - 12 H

Depuis le 01 janvier 2009, concernant SPS, en se basant sur le résultat des élections professionnelles 2006, CFE/CGC, CGT/FO et CFTE ne peuvent pas signer l'accord sans l'appui d'une des autres organisations syndicales CGT, CFDT ou SUD.

L'accord salarial 2009 actuel, ne répond pas aux attentes et besoins des salariés. Le niveau d'AG pour les non cadres est ridiculement bas. La « garantie » de 300€ bruts annuel n'apporte que quelques euros supplémentaires pour les plus bas salaires (au mieux 5€ bruts pour très peu de salariés). Il n'y a toujours pas d'AG pour les cadres.

En conséquence, **SUD ne signera pas l'accord salarial 2009.**

Après consultation de ses adhérents, SUD vous fera part de la suite de la mobilisation.